



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026075
Désignation des référents communaux « Espèces à
enjeux pour la santé humaine »**

Séance du 16 Septembre 2026

Le 1^{er} Juillet 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine

Absents : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme LEBRE Amélia, Mme BILLAUD Alicia donne pouvoir à M PLAZA Kevin.

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03 Septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 03 Septembre 2026

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a sollicité la commune dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement 2024-2028, dispositif ciblant prioritairement 5 espèces à enjeux pour la santé humaine avec un risque d'expansion en Auvergne-Rhône-Alpes et contre lesquelles des actions de lutte peuvent être nécessaires : ambrosies, moustique tigre, chenilles processionnaires, tiques et berce du Caucase.

La désignation pour chaque commune d'au moins un référent dédié à la surveillance de ces espèces est l'outil prioritaire pour organiser une lutte efficace localement. Le référent est un acteur essentiel : il assure la gestion des signalements, accompagne la mise en œuvre du plan de lutte et intervient dans le processus de médiation. Pour plus d'efficacité, il est recommandé de désigner un binôme constitué d'un élu et d'un agent territorial. A ce jour, la commune n'a qu'un référent agent, M BONNABAUD Ludovic.

Il convient donc aux membres du Conseil Municipal de désigner un référent élu. Il pourra, s'il le souhaite, créer un compte sur les plateformes Signalement Ambrosie et Signalement Chenilles afin de surveiller au mieux les espèces menaçantes.



Mme LEBRE Amélia, de par ses connaissances, se propose en tant que référente élue pour la commune.

Le conseil municipal désigne Mme LEBRE Amélia référente élue pour les « Espèces à enjeux pour la santé humaine » et s'engage à en informer l'ARS.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

